

DIRE

VENTE : [REDACTED]
RG N° 22/00121

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
ET LE

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON (Rhône).

A comparu

Maître Frédéric ALLÉAUME de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats associés au Barreau de LYON, Toque 673, avocat constitué de :

Le **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE CITE RENEE PEILLON** 22 à 26 rue Renée Peillon à 69700 GIVORS représenté par son Syndic en exercice la société IMMO DE FRANCE RHONE ALPES, société par actions simplifiées au capital de 9 686 328,00 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°529 066 326 dont le siège social est 50 Cours Franklin Roosevelt – BP 6056 – 69412 LYON CEDEX 06, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés ès qualité audit siège.

Lequel nous a déclaré, par addition au cahier des conditions de vente, ce qui suit :

Qu'il vient de recevoir l'état des risques et pollutions délivré par AC ENVIRONNEMENT en date du 13 septembre 2023.

Maître Frédéric ALLÉAUME de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS annexe d'ailleurs purement et simplement l'état des risques et pollutions au présent cahier des conditions de vente ainsi qu'un extrait du plan cadastral.

Desquels comparution et dire, Maître Frédéric ALLÉAUME de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS a demandé acte.

Et a signé avec nous Greffier après lecture.

Me ALLÉAUME

LE GREFFIER